



Division de l'organisation scolaire

Affaire suivie par :
Célia BELTZUNG
Tél : 03 81 65 47 95
Mél : ce.dos@ac-besancon.fr
10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Besançon, le 09 avril 2024

Madame la Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

CASNAV

Affaire suivie par :
Cécile Fouquet
Tél : 03 81 65 74 17
Mél : ce.casnav@ac-besancon.fr
5, rue Sarraill
25030 Besançon cedex

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles,
Sous couvert de Madame et Messieurs les IA-DASEN
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des
collèges et lycées de l'enseignement public,
Messieurs les directeurs des établissements régionaux
d'enseignement adapté,
Mesdames et Messieurs les coordonnateurs REP/REP+,

Objet : Appel à projets « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » pour l'année 2024-2025

Références : Circulaire n° 2017-060 du 3-4-2017 - MENESR - DGESCO B3-2 – INTÉRIEUR (BOEN n°15 du 13 avril 2017)

L'opération « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) est conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère chargé de l'Éducation nationale. Elle vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Les formations ont pour objectif de permettre :

- L'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire) ;
- La connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ;
- La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents.

Les formations, d'une durée comprise entre 60 et 120 heures annuelles, sont proposées à des groupes de 12 à 15 personnes. Elles sont **organisées pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents.**

Le financement qui pourra être octroyé sera étudié en comité de pilotage régional, en lien avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Si vous souhaitez vous inscrire dans ce dispositif ou le renouveler, vous trouverez en pièce jointe un formulaire d'appel à projet qu'il vous est demandé de transmettre conjointement aux adresses ce.casnav@ac-besancon.fr et ce.dos@ac-besancon.fr pour **le 7 juin 2024**, délai de rigueur.

Vous pouvez vous adresser au CASNAV si vous avez besoin d'information complémentaire ou d'un accompagnement pour la mise en place du dispositif.

Mes services restent à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation,
Pour la Secrétaire générale de l'académie,
Le secrétaire général adjoint,
Directeur de l'organisation et des moyens

Le 12/04/2024

Christophe MONNY